## Axes prioritaires 2021-2030 de la Fondation humanitaire CRS

La Fondation humanitaire CRS (FH CRS) soutient des programmes et des projets qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie 2030 de la CRS ainsi que des champs d'action, grands axes, orientations stratégiques et objectifs qui y figurent.

Sont jugés prioritaires les projets qui renforcent en outre le plus grand nombre possible des compétences organisationnelles suivantes, en conformité avec la Stratégie 2030 de la CRS:

- 1. projets et activités qui renforcent les individus et les communautés vulnérables, leur résilience ou directement les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (orientation stratégique 2 et objectif 4.2);
- 2. projets et activités qui favorisent la proximité avec nos groupes cibles, notre accès à ces derniers et leur implication dans la conception des offres (orientation stratégique 2);
- 3. projets et activités que les organisations de la CRS mettent en œuvre entre elles ou en collaboration avec le Siège CRS ou qui renforcent la collaboration, l'exploitation des synergies et le sentiment d'appartenance à la CRS (orientation stratégique 5);
- 4. projets et activités qui ouvrent des possibilités d'engagement nouvelles et modernes pour les bénévoles d'un maximum de catégories d'âge (objectif 3.1);
- 5. projets et activités qui contribuent à la mesure de l'impact au sein de la CRS (objectif 2.4);
- 6. projets et activités qui favorisent la concrétisation de l'agenda numérique ou la capacité d'innovation face aux évolutions sociétales, technologiques et environnementales (orientation stratégique 3, objectifs 3.3 et 5.3);
- 7. projets et activités qui facilitent et améliorent l'action du Siège CRS ou des organisations de la CRS en faveur des groupes cibles au moyen de travaux de fond, d'instruments, etc. (orientation stratégique 3);
- 8. projets et activités susceptibles d'être maintenus à long terme une fois le financement de la FH CRS épuisé ou qui ont un impact durable sur les groupes cibles sans rallonges budgétaires de la FH CRS (orientation stratégique 2, objectifs 3.4 et 3.5).

Décision arrêtée le 12 novembre 2020 par le Conseil de la Croix-Rouge en sa qualité d'organe stratégique de la FH CRS, conformément à l'art. 9 al.1 let. e du règlement de la fondation

Thomas Heiniger

Président

Markus Mader Directeur